

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Marché de maintenance d'exclusivité pour le logiciel AIRS DELIB

N° : VA_DEC2025_9

Service : Direction des systèmes d'information

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article L2122-1 du Code de la Commande Publique

décidons

De conclure le marché de maintenance d'exclusivité du logiciel AIRS DELIB pour la gestion des délibérations et des décisions avec la Société DIGITECH située à Marseille (13322), pour un montant annuel de 12 416,02€ TTC – Durée du marché du 01/01/2025 au 31/12/2029.

Imputation comptable : 6156 020 3300

Politique publique (domaine-action-activité) : 16.1.1 Fonctionnement du conseil municipal et de l'exécutif

Fait à Villeneuve d'Ascq
le jeudi 2 janvier 2025

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20250101-207988A-AU-1-1

Date AR Préfecture : mardi 7 janvier 2025